



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N° 81/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le onze septembre, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de Volvic dûment convoqué, s'est réuni sous
la présidence de M. Laurent THEVENOT, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 5 septembre 2025.

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 24

Votants : 27

Etaient présents : M. Laurent THEVENOT – Mme Laurence DUPONT – Mme Aurélie FERNANDES – M. David JARDINE – Mme Nadège BROSSEAUD – M. Jean-Baptiste BLEHAUT – Mme Lucie PINTO – M. Halim YALCIN – M. Eric DERSIGNY – Mme Florence PLUCHART – M. Julien PIEDPREMIER – M. Yannick ALCACER – M. Emmanuel DENIS – Mme Julie FAITOUT – Mme Véronique CHARTIER – M. Christophe VIEIRA – M. Daniel BAPTISTE – M. Joël DE AMORIM – M. Bruno DARCILLON – Mme Christiane ZELUS – M. Alexis VALLENT – M. Nicolas BONJEAN – Mme Murielle VILLEDIEU – Mme Caroline GUIBOURT.

Etaient représentés :

M. Jean-Louis ANTONY par Mme Laurence DUPONT.
Mme Colette DESJOURS par Mme Murielle VILLEDIEU.
M. Eric AGBESSI par Mme Véronique CHARTIER.

Mme Florence PLUCHART est désignée secrétaire de séance.

OBJET :
CULTURE

**Salle « La Source » - Convention de
partenariat avec Radio Arverne –
Saison culturelle 2025/2026**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Mme Nadège BROSSEAUD, Adjointe au Maire en charge de la Culture, informe l'assemblée qu'en vue de promouvoir la saison culturelle 2025/2026 de la salle « La Source », la Commune de Volvic souhaite conclure un partenariat annuel avec l'association Les Portes de l'Auvergne, exploitant de la station de radiodiffusion Radio Arverne.

Ce dispositif a pour objectifs de mener une action de communication partenariale (annonces, interviews, etc...) et de mettre en valeur la saison culturelle 2025/2026 de La Source.

A ce titre, une convention de partenariat annuel sera à nouveau conclue entre les parties précitées afin de définir les modalités techniques et financières de cette collaboration.

Le projet de convention prévoit, notamment, que :

➤ La Commune de Volvic s'engage à :

- Faire parvenir à Radio Arverne les éléments nécessaires à l'annonce de la programmation de la saison culturelle 2025/2026 de La Source ;
- Citer Radio Arverne comme partenaire sur le site internet et/ou autres supports de communication ;
- Offrir des invitations aux auditeurs/auditrices de Radio Arverne ;
- Mettre à disposition un pass (valable pour 2 personnes) pour les animateurs/animateuses de Radio Arverne.

➤ Radio Arverne s'engage à :

- Promouvoir, sur son antenne, la programmation de la saison culturelle 2025/2026 de la salle « La Source » ;
- Réaliser et diffuser des interviews ponctuelles ;
- Organiser des jeux-concours à l'antenne ou sur les réseaux sociaux de la radio ;
- Citer la Commune de Volvic comme partenaire.

Dans ce cadre, **le Conseil Municipal**, Mme Nadège BROSSEAUD entendue, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les termes de la convention, ci-jointe, à intervenir entre la Commune de Volvic et l'association Les Portes de l'Auvergne ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer ladite convention ainsi que tout document afférent à ce dossier.

Certifié exécutoire
Reçu en sous-préfecture

le : 24.09.2025

Publié ou notifié

le : 24.09.2025

Le Maire,
Laurent THEVENOT



Fait et délibéré en Mairie de Volvic les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Le Maire,
Laurent THEVENOT

